



Analyse des mesures proposées par le Distributeur, visant les exploitations agricoles – Dossier R-3854-2013

Par le SPSCQ
Pour l'UPA
27 septembre 2013



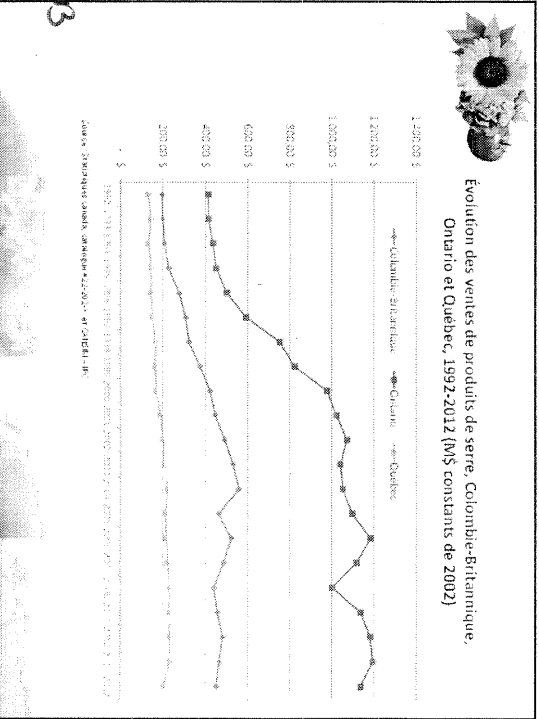
Syndicat des producteurs en serre du Québec (SPSQ)

- Le secteur de la production en serre
 - Plus de 700 entreprises réparties sur tout le territoire du Québec
 - Valeur des ventes d'environ 270 M \$ (>900 K \$/ha)
 - 6 200 emplois directs (jusqu'à 22 emplois/ha)
 - Des rendements de 7 à 10 fois supérieurs aux cultures en champs (selon les productions)



Plan de présentation

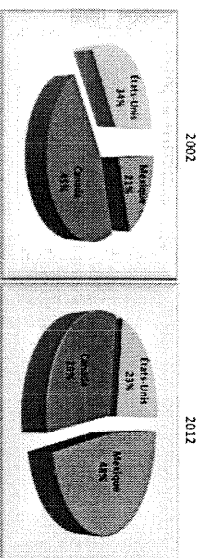
- Mise en contexte
- Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles
- Recommandation
- Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse
- Recommandation



Régie de l'énergie
DOSSIER
R-3854-2013
Date 27.09.13
Pièces n° 2, 01A, 0014

Une concurrence de plus en plus féroce

Repartition des superficies de serres dédiées à la culture des tomates, USA, Mexique et Canada, 2002 et 2012



Source: Comité québécois de l'horticulture et Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2012

Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Mise en situation (suite) :
 - Beaucoup d'entreprises à l'huile ou au mazout (environ 55 %)
 - Réseau gazier beaucoup plus développé en Ontario

Profil de consommation d'énergie – Québec, Ontario et C.-B., 2012 (sans l'industrie de l'Alu) comparés avec le chauffage par source énergétique

	Huiles/Mazout	Gaz naturel	Électricité	Autres
Québec	41%	31%	4%	23%
Ontario	5%	67%	5%	23%
C.-B.	0%	65%	8%	27%

Source: Profil d'usage en énergie, 2012 et 2011 et données statistiques 21-2013-A, 2011

Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Mise en situation
 - Chauffage incontournable
 - Recherche de conditions égales de concurrence avec l'Ontario
 - Politique de souveraineté alimentaire et « level playing field »
 - Effort de l'industrie à 2 niveaux :
 - Amélioration de l'efficacité énergétique
 - Alternatives de sources énergétiques

Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Mise en situation (suite) :
 - Avantage concurrentiel du Québec : l'électricité
 - Filière énergétique la plus développée dans la province
 - Une des moins émettrices en gaz à effet de serre
 - Disponible partout
 - Services de soutien disponibles partout également



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Analyse de la demande du Distributeur
 - Réponse aux préoccupations du gouvernement – Politique de souveraineté alimentaire
 - Or, le gouvernement a annoncé, le 16 mai dernier, des tarifs électriques adaptés à la serriculture afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de ce secteur
 - Le Distributeur n'a fait qu'étendre au secteur serricole un tarif existant



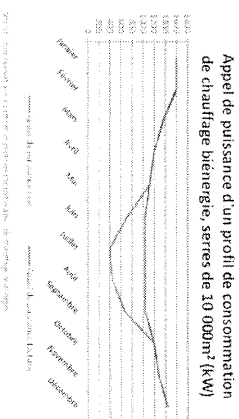
Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Entreprise serricole :
 - Possède déjà une installation de chauffage pour toutes les superficies de serre
 - A une capacité de gestion lui permettant de s'effacer durant les pointes
 - Comme il n'y a que 5 % des kWh de chauffage de source électrique, ce sont des ventes additionnelles qui seront effectuées
 - Base d'un tarif bienénergé en lien avec les opérations d'une serre



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Tarif DT :
 - Structure tarifaire non adaptée aux besoins d'une serre



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Les clients résidentiels (à part exceptions) ne dépassent jamais 50 kW d'appel de puissance
- En ce qui concerne les tarifs domestiques, les entreprises serricoles représentent une spécificité
- Selon le Distributeur, l'augmentation du tarif de l'appel de puissance estival (0,63 \$/kW/an) représente en moyenne 0,15 \$/kWh (hausse de 2,7 % par an) *

* selon un facteur d'utilisation de 40% (réponse à la demande 1.3 de la réglementation document 1, page 4, B-0053)



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- En réponse aux demandes 2.2 du RNCREQ et 1.2 de la Régie, le Distributeur déclare :
 - « ... *les exploitations agricoles admissibles... auront un profil de chauffe similaire aux actuels clients résidentiels du tarif DT* »
- Selon nous, on ne peut utiliser un profil de consommation résidentiel pour évaluer l'impact sur les entreprises serricoles



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- En assumant :
 - La similarité des profils de chauffage entre les clients résidentiels et les serres
 - Que le Distributeur ne possédait pas les outils nécessaires à une évaluation rigoureuse de l'impact de l'appel de puissance estival sur le coût énergétique des serres
- Nous sommes d'avis que le Distributeur sous-évalue le coût de ce composant pour les entreprises serricoles



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Le distributeur a également admis (réponses aux demandes de UC et de UPA) ne pas :
 - disposer de profils de chauffage de serre
 - être en mesure d'identifier, dans sa clientèle, les entreprises serricoles utilisant l'électricité comme source énergétique principale pour le chauffage
 - être en mesure de fournir une segmentation de la clientèle agricole par tarif et puissance appelée



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Selon nous :
 - Pour l'année 2014-2015, ce composant seulement aura comme impact une hausse d'au moins 3,1 % sur le coût moyen du kWh
 - Additionné à la hausse globale, cet impact pourrait atteindre près de 9 %, voire même plus dès 2014-2015
 - Compte tenu de la décision D-2008-024 de la Régie, l'appel de puissance estival augmentera de 0,63 \$/kW/an pendant 6 autres années
 - L'impact final sera d'au moins 20 % de plus, sur le coût moyen du kWh plus les hausses globales annuelles qui seront éventuellement accordées



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Une conversion exige :
 - Investissements majeurs pour la chaufferie, l'entrée électrique, composants du système de distribution de chaleur, échangeurs de chaleur, etc.
 - Frais d'entretien de 2 systèmes de chauffage
 - Gestion d'un nouveau mode de fonctionnement
 - En tout, de 35 000 \$ à plus de 500 000 \$



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Facteurs de réussite :
 - Retour sur investissement justifiant l'investissement (prix du kWh)
 - Environnement tarifaire stable (mesures à long terme et coûts prévisibles sans hausse importante)
 - Mesures de soutien



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Extension du tarif DT est une mesure intéressante compte tenu de sa capacité d'effacement et de la présence d'une source alternative de chauffage
- La demande, telle que formulée par le Distributeur, ne permet pas de rencontrer l'annonce du gouvernement de tarifs électriques adaptés à la serriculture



Analyse de la proposition d'extension du tarif DT aux entreprises agricoles

- Recommandation à la Régie
 - D'accepter la demande du Distributeur d'étendre le tarif DT aux entreprises agricoles
 - De demander au Distributeur de modifier les règlements tarifaires afin que les appels de puissance soient chargés aux entreprises serricoles à leur valeur réelle et non pas à un minimum de 65 % du max des 12 dernières périodes de facturation, afin de tenir compte du profil de consommation des entreprises serricoles



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- Mise en situation
 - Plus de 65 % des achats de fruits et légumes se font, dans les grandes surfaces
 - Fidélisation des clients est un enjeu majeur dans les grandes surfaces
 - Occuper les tablettes durant toute l'année est essentiel pour ne pas être « remplacé »
 - Pour produire 12 mois par année, il faut éclairer et il n'existe aucune alternative à l'électricité



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- Abrogation du tarif BT (Décision D-2004-170) a été accompagnée d'un tarif de transition
- Ce tarif de transition a entraîné une hausse du coût de l'éclairage de la photosynthèse de 84 % en 9 ans, en plus des autres hausses du Distributeur
- La rentabilité de l'éclairage est questionnée
- Durant l'hiver 2012-2013, la plupart des entreprises ont déclaré perdre de l'argent en éclairant



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- Pour l'hiver 2013-2014, ces entreprises risquent de réduire les superficies éclairées, certaines pourraient même ne pas éclairer pendant les mois dont les journées sont les plus courtes
- Il y a un risque pour l'industrie de perdre des parts de marchés importantes



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- L'industrie accueille très favorablement la demande d'étendre l'option « électricité additionnelle » aux entreprises agricoles pour l'éclairage de photosynthèse
- Le seuil d'admissibilité de 400 kW représente 4 000 mètres carrés de serres cultivées en tomate



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- La superficie moyenne des entreprises serricoles est d'environ 3 900 mètres carrés
- En retirant du calcul les 5 plus importantes entreprises, la moyenne est d'environ 3 000 mètres carrés

Statistiques des entreprises serricoles, par surface productive (en hectares) au 31/12/2011
Source : Agreste, 2012. Données agrégées par intervalles de surfaces.

Surface productive (ha)	Nombre d'entreprises	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
500 à 999	273	1 343 593	3 360
1 000 à 1 999	139	1 321 525	3 372
2 000 à 4 999	125		
5 000 à 9 999	53		
10 000 m ² et +	5		
Total	605		

Année	Nombre d'entreprises	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
2010	420	1 343 593	3 360
2011	370	1 321 525	3 572

Source : Agreste, 2012. Données agrégées par intervalles de surfaces.



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- La demande du Distributeur vise à soutenir la croissance du secteur de la production en serre
 - Les entreprises pratiquant déjà l'éclairage doivent pouvoir augmenter les superficies éclairées
 - Les entreprises qui l'envisagent doivent pouvoir débiter cette pratique graduellement



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- Pour une mise en marché coordonnée de la production supplémentaire de légumes obtenus par l'éclairage l'hiver, les investissements se feront graduellement - au début environ 1/3 des superficies d'une entreprise
- Pour le secteur ornemental, seules les serres servant au démarrage des plants seront éclairées



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- La majorité des producteurs ont des superficies de 2 000 mètres carrés et moins
- La moyenne (sans compter les 5 entreprises aux plus grandes superficies) est de 3 000 mètres carrés environ
- Une stratégie d'éclairer environ 1/3 des superficies comme 1re étape est souhaitable pour une saine croissance
 - 1 000 mètres carrés de tomates cultivées en serre représentent environ 100 kW en éclairage de photosynthèse



Analyse de la proposition d'offrir l'option « électricité additionnelle » pour éclairage de photosynthèse

- **Recommandation à la Régie**
 - De recevoir la demande du Distributeur d'étendre l'option « électricité additionnelle » aux entreprises agricole pour l'éclairage de photosynthèse
 - De demander au Distributeur d'abaisser le seuil d'admissibilité à 100 kW



Questions

